



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France**

Séance du 14 décembre 2017

Convocation du 8 décembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, MM. Francis Brunelle, Patrice Pattée, Mmes Isabelle Drancy, Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mmes Claire Vigneron, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Florence Presson par M. Philippe Laurent,  
M. Jean-Pierre Riotton par M. Timothé Lefebvre,  
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Catherine Lequeux par M. Bruno Philippe,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Philippe Tastes,  
M. Thierry Legros,  
Mme Pauline Schmidt,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Sakina Bohu,  
M. Othmane Khaoua,  
M. Thibault Hennion,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 14 décembre 2017

**OBJET** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu sa délibération du 2 mars 2017 approuvant la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu la convention d'intervention foncière signée le 25 avril 2017,

Considérant qu'un nouveau secteur, dit secteur n°8 – Sentier de la Tour, présente un potentiel de mutation à court ou moyen terme et qu'il présente des enjeux urbains nécessitant de disposer du levier d'intervention de l'EPFIF,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la ville de Sceaux et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE le maire à le signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. Jean-Jacques Campan*